

DECRET N° 2016- 440 du 27 juillet 2016
chargeant **Monsieur Ange N'KOUE**, Ministre du
Tourisme et de la Culture, de l'intérim de **Monsieur**
Alassane SEIDOU, Ministre de la Santé, pour la
période du 25 au 27 juillet 2016.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

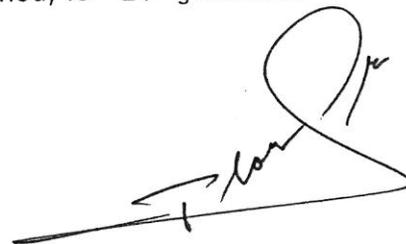
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Alassane SEIDOU**, Ministre de la
Santé, son intérim sera assuré, du 25 au 27 juillet 2016, par **Monsieur Ange N'KOUE**,
Ministre du Tourisme et de la Culture.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON